

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU de la séance du 26 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six novembre, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune de ROCHESERVIÈRE, dûment convoqué le 20 novembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Grand Logis, sous la présidence de M. Bernard DABRETEAU, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 20 novembre 2020

Présents : MM. Bernard DABRETEAU – Joël OIRY – Mme Martine FAUCHARD – M. Antoine ORCIL – Mme Iraceme GONCALVES – M. Laurent BERTAUD – Mmes Christelle SAUVAGET – Véronique BERGER MACOIN - Marie-Andrée LARDIERE – MM. Vincent BRETECHER - Patrice PAVAGEAU – Franck CORNEVIN – Mmes Valérie TARDY – Aurélie GAZEAU – Mélanie CHOBLET – MM. Fabien GUIBRETEAU – Sébastien PAVAGEAU – Grégory THEPAULT – Mme Aurélie JOULIN – MM. Mathieu ROBIN – Baptise SORIN

Procurations : Mme Sylvette LAMOUREUX à M. Bernard DABRETEAU – Mme Solène GUIBERT à Mme Aurélie GAZEAU

Secrétaire de séance : Mme Aurélie GAZEAU

Assistait également à la réunion : M. Edouard ALBY, Directeur Général des Services

ORDRE DU JOUR

- 94.11.20 Budget principal : décision modificative n°2
- 95.11.20 Adoption du rapport d'évaluation 2020 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- 96.11.20 Adoption du montant de l'Attribution de Compensation 2020
- 97.11.20 Approbation de la suspension exceptionnelle de loyers commerciaux suite au deuxième confinement
- 98.11.20 Souscription Impasse de la Tannerie
- 99.11.20 Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable
- 100.11.20 Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement
- 101.11.20 Plan de classement des voies communales : adoption d'une liste complémentaire
- 102.11.20 Recensement de la population 2021 - Détermination de la rémunération des agents
- 103.11.20 Adhésion à la démarche de consultation en vue d'une souscription au contrat groupe d'assurance des risques statutaires

Après l'ouverture de la séance du Conseil Municipal par Monsieur le Maire, en vertu de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal nomme Mme Aurélie GAZEAU en qualité de secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 29 octobre 2020 a été adopté à l'unanimité.

FINANCES

94.11.20 - Budget principal - Décision modificative n°2

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire

Afin de payer l'ensemble des annuités d'emprunt notamment au niveau du remboursement en capital, il est nécessaire de réévaluer la section d'investissement.

De plus, une étude environnementale non suivie de travaux va être réalisée. Cette étude est une dépense de fonctionnement et non d'investissement comme elle était inscrite initialement au budget primitif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°2 du budget principal.

95.11.20 - Adoption du rapport d'évaluation 2020 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée de rendre ses conclusions lors de chaque nouveau transfert de charges.

Le rapport établi par la CLECT est indispensable pour fixer et réviser les montants de l'attribution de compensation par le conseil communautaire. Ce rapport est soumis pour approbation à tous les conseils municipaux.

Le rapport 2020 est établi dans le cadre d'une révision libre de l'attribution de compensation portant sur quatre sujets :

- l'animation jeunesse,
- le plan de soutien aux commerces dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19,
- l'achat de masques dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19,
- les subventions versées au Comité des Œuvres Sociales de Terres de Montaigu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 8 octobre 2020 et joint en annexe.

96.11.20 - Adoption du montant de l'Attribution de Compensation 2020

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire

Le rapport d'évaluation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées étant approuvé, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le montant 2020 de l'Attribution de Compensation arrêté à 221 293.96 €.

97.11.20 - Approbation de la suspension exceptionnelle de loyers commerciaux suite au deuxième confinement

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire

La loi d'urgence sanitaire du 14 novembre 2020 prolonge l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février 2021, imposant une seconde période de confinement.

Il convient d'annuler les loyers commerciaux pour les établissements subissant une fermeture administrative obligatoire, durant toute la durée de ce confinement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde l'annulation des loyers commerciaux pour les établissements ne pouvant être ouvert pendant la deuxième période de confinement, et autorise Monsieur le Maire à ne pas appeler les loyers concernés pour la période sus mentionnée.

98.11.20 - Souscription Impasse de la Tannerie

Rapporteur : Joël OIRY, 1^{er} Adjoint au Maire

Suite aux dégradations constatées sis impasse de la Tannerie, il convient de remplacer les acros drains endommagés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de facturer la somme de 1 800€ à la société HK Béton située 326 Route Puy Charpentreau à La Roche sur Yon, responsable des dégradations constatées Impasse de la Tannerie et autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires liées.

RESEAUX

99.11.20 - Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable

Rapporteur : Joël OIRY, 1^{er} Adjoint au Maire

Les communes sont tenues d'établir annuellement un rapport sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable. Ce rapport est réalisé par Atlantic'eau et présenté à l'assemblée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2019 établi par Atlantic'eau.

100.11.20 - Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

Rapporteur : Joël OIRY, 1^{er} Adjoint au Maire

Les communes dotées d'un service d'assainissement sont tenues d'établir annuellement un rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel du Maire sur le prix et la qualité du service de l'assainissement pour l'exercice 2019.

VOIRIE

101.11.20 - Plan de classement des voies communales : adoption d'une liste complémentaire

Rapporteur : Joël OIRY, 1^{er} Adjoint au Maire

Il convient de compléter le plan de classement de la voirie communale, en intégrant deux nouvelles voies, nouvelles propriétés de la commune.

Le total des voies communales représente désormais 73 543 ml.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le classement des nouvelles voies communales (chemin de la Jument et chemin de Régoliard) et modifie en conséquence le plan de classement des voies communales.

PERSONNEL COMMUNAL

102.11.20 - Recensement de la population 2021 - Détermination de la rémunération des agents

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire

Monsieur le Maire rappelle que notre commune va être recensée du 21 janvier au 20 février 2021.

La commune a été divisée en six districts, impliquant le recrutement de six agents recenseurs pour mener à bien cette mission de recensement.

Monsieur le Maire indique que la rémunération des agents recenseurs est fixée par le conseil municipal et propose de déterminer cette dernière en fonction du nombre de logements recensés, au prix de 5.50 € brut, pour la période de collecte du 21 janvier au 20 février 2021.

S'ajoutent à cette rémunération :

- Un remboursement de carburant, forfaitaire d'un montant de 40€.
- Une prime « Internet et Qualité », d'un montant de 125 € brut.
- Une rémunération pour la période de pré-collecte, du 8 au 20 janvier 2021 : 80 € brut pour les deux demi-journées de formations et 70 € brut pour la tournée de reconnaissance.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création de 6 postes d'agents recenseurs pour la période allant du 8 janvier au 23 février 2021, approuve la proposition de rémunération telle que présentée et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats des agents recenseurs ainsi que tous documents s'y affèrent.

103.11.20 - Adhésion à la démarche de consultation en vue d'une souscription au contrat groupe d'assurance des risques statutaires

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée relance une procédure de consultation en vue de conclure un nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, pour une période de 4 ans à compter du 1er janvier 2022. L'échéance du contrat groupe actuel est fixée au 31 décembre 2021.

Monsieur le Maire précise qu'afin de permettre au Centre de Gestion de réaliser la mise en concurrence de ce futur contrat d'assurance statutaire, il est nécessaire que la commune adhère à cette démarche de consultation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne habilitation au Centre de Gestion agissant pour le compte de la commune, afin de lancer une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures quatorze minutes.

Compte-rendu de séance du 26 novembre 2020 signé par :

La secrétaire de séance,

Aurélié GAZEAU



Le Maire,


Bernard DABRETEAU